



Tirage national triennal de 2020 (Tirage reporté en 2021)

RÈGLEMENTS

1. Règles générales

- 1.1 Le prix de vente des billets pour le tirage est de 5 \$ l'unité et de cinq (5) billets pour 20 \$ ou multiple de 20 \$ *pour une même personne* qui achète les billets.
- 1.2 La vente des billets est confiée aux présidences des régions, ainsi qu'aux responsables des secteurs de la Fondation Laure-Gaudreault (FLG), qui pourront voir à l'organisation de la vente dans leur milieu avec les équipes locales et auront la responsabilité de constituer des équipes de vente, au besoin. Le national voit à la répartition des billets entre les régions et en conserve un certain nombre pour la vente par Internet, pour ses propres besoins, et pour en mettre à la disposition d'autres réseaux de vente.
- 1.3 Vingt mille (20 000) billets seront disponibles pour le tirage.
- 1.4 Le tirage est ouvert à toute personne ou organisme. Cependant le **tirage est limité aux résidents du Québec** (*adresse du Québec*).
- 1.5 Chaque billet comporte deux parties numérotées : un talon recueilli avec les informations pertinentes à transmettre au national ainsi que les sommes recueillies, et une partie remise à l'acheteur.
- 1.6 La gestion du tirage est confiée au secrétariat de la FLG. Tous les billets vendus et l'argent recueilli dans les différents points de vente doivent être rendus au secrétariat **au plus tard le 4 juin 2021 à 21 h** sur les lieux du Congrès de l'AREQ.
- 1.7 Les billets servant au tirage sont déposés dans l'urne par le secrétariat, au moment où ce dernier comptabilise les billets vendus.
- 1.8 La vente des billets **sur le lieu du Congrès se termine le 6 juin 2021 à midi**.
- 1.9 Un billet ne peut être gagnant qu'une fois.
- 1.10 Un acheteur de plusieurs billets pourrait éventuellement être le gagnant de plus d'un prix.
- 1.11 Les billets vendus lors de la prévente sont traités comme s'ils avaient été vendus pour l'année 2021 et comptabilisés dans cette année financière.
- 1.12 Les sommes recueillies dans une région par la vente des billets, moins les frais d'administration de 10 %, reviennent à la région pour ses bénéficiaires. Les sommes recueillies par d'autres sources, moins les frais de 10 %, seront retournés aux régions de la manière suivante : 50 % en parts égales pour chaque région et 50 % **au prorata du nombre de billets vendus dans la région**.
- 1.13 Le produit de la vente des billets est comptabilisé par la Fondation et déposé dans un compte bancaire ouvert à cet effet.

2. Vente de billets par Internet

- 2.1 Le secrétariat de la FLG dispose d'un certain nombre de billets pour la vente par Internet sur le site de la Fondation.
- 2.2 L'acheteur se voit attribuer un numéro de facture par le site et reçoit la confirmation de son achat.
- 2.3 Le secrétariat s'assure que les informations soient inscrites correctement sur le talon et le dépose dans l'urne.
- 2.4 L'acheteur reçoit par la poste la partie détachable de son ou ses billets. Des frais de poste de 1 \$ seront ajoutés pour une vente de **moins de 20 \$**. L'envoi sera gratuit pour une vente de 20 \$ et plus.
- 2.5 Les ventes par Internet sont accessibles du 1er janvier 2020 au **22 mai 2021**.
- 2.6 Les sommes recueillies par la vente en ligne sont affectées à une région, en fonction du code postal de l'acheteur.
- 2.7 Les règles générales s'appliquent à la vente par Internet, sous réserve des dispositions particulières mentionnées ci-haut.

3. La liste des prix remis lors du tirage

Catégorie Diamant

1. Les protections RésAutchèque de 5 000 \$
2. SSQ Société d'Assurance-Vie Inc.chèque de 5 000 \$

Catégorie Argent

3. Caisse d'Économie Solidairechèque de 1 000 \$
4. CSQchèque de 1 000 \$
5. AREQchèque de 1 000 \$

Catégorie Bronze

6. Fonds de Solidarité FTQchèque de 500 \$
7. Don personnel du président, Robert Gaulinchèque de 500 \$
- 8 à 17. FLG 10 chèques de 200 \$
18. Énergie-Cardio : un bon d'achat d'une valeur de 120 \$
.....pour un abonnement de trois (3) mois.

4. Le déroulement du tirage

- 4.1 Les personnes trésorières de la FLG et de l'AREQ attesteront du respect des règles et s'assureront que tous les billets remis au secrétariat ou vendus par Internet auront été déposés dans l'urne servant au tirage. De plus, elles s'assureront que tous les prix annoncés auront été tirés. Elles s'assureront que les versements ont été effectués aux personnes gagnantes.
- 4.2 Il n'est pas requis de remettre l'autre partie du billet pour recevoir l'un ou l'autre des prix.
- 4.3 Le tirage se déroulera devant public lors du Congrès de l'AREQ le **6 juin 2021**.
- 4.4 Les prix seront tirés dans l'ordre inverse de la valeur du prix, en terminant par les prix de 5 000 \$.
- 4.5 Le tirage des prix de 1 000 \$ et plus sera fait dans la salle. Les commanditaires présents seront invités à tirer leur prix.
- 4.6 Les prix d'une valeur inférieure à 1 000 \$ seront tirés au secrétariat, à la fin de la séance du Congrès du 6 juin 2021 à Lévis.

Ordre du tirage

15 h 30 (au secrétariat) – Avant le tirage devant public

- Énergie-Cardio : un bon d'achat d'une valeur de 120 \$ pour un abonnement de trois (3) mois
- FLG 10 chèques de 200 \$
- Don personnel du président, Robert Gaulin chèque de 500 \$
- Fonds de Solidarité FTQ chèque de 500 \$

19 h – Devant public

- AREQ chèque de 1 000 \$
 - CSQ chèque de 1 000 \$
 - Caisse d'Économie Solidaire chèque de 1 000 \$
 - SSQ Société d'Assurance-Vie Inc. chèque de 5 000 \$
 - Les protections RésAut chèque de 5 000 \$
- 4.7 À l'ouverture de la séance de tirage devant public, il y aura dévoilement du nombre de billets vendus et placés dans l'urne et proclamation des personnes gagnantes des billets tirés précédemment.
 - 4.8 La liste des personnes gagnantes sera publiée sur le site Internet de la FLG à la fin du tirage et dans le numéro suivant de la Petite feuille.
 - 4.9 Toutes les personnes gagnantes recevront leur prix avant la fin du mois de juin 2021.

5. Garanties et conditions particulières

- 5.1** La FLG garantit que toutes les sommes d'argent recueillies dans le cadre de cette activité de financement seront utilisées à 90 % pour soutenir les œuvres de la FLG.
- 5.2** Sous réserve du 10 % du montant de la vente des billets, consacré aux frais afférent au tirage, les autres déboursés nécessaires à la réussite de l'activité seront assumés par le fonds de capital de la Fondation.
- 5.3** Les sommes recueillies dans les régions seront comptabilisées et affectées aux postes comptables du tirage national de chaque région.
- 5.4** Pour les régions qui mènent des campagnes de financement, les montants recueillis par la vente de billets pourront être ajoutés au montant total de leur campagne lors de l'annonce du résultat final de leur campagne de financement.
- 5.5** Le bureau exécutif de la FLG aura la responsabilité de traiter toutes les questions soulevées à l'occasion de cette activité et nécessitant une décision rapide.
- 5.6** Le traitement des sommes provenant du tirage sera effectué par le secrétariat du national.

6. Autres considérations entourant le tirage

6.1 Fiscalité

L'achat de billets de tirage ne peut constituer un avantage fiscal et ne donne droit à aucun relevé pour fins d'impôt.

Cependant, un organisme ou une personne qui assume le coût d'une commandite reçoit un reçu pour fins d'impôt.

6.2 Disponibilité des billets et mode d'achat

- a.** Les billets seront disponibles auprès des personnes présidentes régionales FLG, des personnes responsables sectorielles FLG et au secrétariat national.
- b.** Ces personnes ont la responsabilité de distribuer les billets dans leur région ou leur secteur.
- c.** Le secrétariat assurera une répartition équitable des billets dans toutes les régions et les secteurs. Les demandes de livrets de billets supplémentaires seront traitées par le secrétariat selon leur ordre d'entrée.

6.3 Achat de billet par une région ou un secteur

Une région ou un secteur peut se procurer des billets au coût unitaire de 5 \$ pour remettre comme prix de présence, de participation ou pour toutes autres fins. Les coordonnées de la personne à qui le billet est remis doivent figurer sur le talon à transmettre au secrétariat.

7. Plan d'action de la Fondation pour la réussite du tirage

7.1 Au National

- a) Préparation et impression du matériel pour le tirage : affiches et billets.
- b) Développement du site Internet pour l'achat en ligne.
- c) Présentation du tirage au conseil national de l'AREQ et au conseil général de la CSQ.
- d) Suivi auprès des commanditaires.
- e) Promotion du tirage sur le site Internet, sur notre Petite feuille et par infolettre.
- f) Suivi de la distribution et de la vente des billets.
- g) Progression des ventes en continu sur le site Internet.
- h) Gestion de l'urne et suivi des revenus du tirage.
- i) Suivis auprès de Loto-Québec.
- j) Préparation du scénario pour le déroulement du tirage.
- k) Participation à des activités de vente dans les régions, lorsque possible.

7.2 Au régional et au sectoriel

- a) Chaque région devrait établir un plan d'action en collaboration avec le conseil régional de l'AREQ.
- b) Ce plan devrait suggérer de créer dans chaque secteur un comité d'action pour la vente des billets et mettre en place des moyens pour rejoindre le plus de gens possible. Exemple : opération école, opération membre de l'AREQ, opération bénéficiaires, opération prix de présence, opération syndicat, opération grand public, etc.

Robert Gaulin
Juin 2020